



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service d'information
du Gouvernement**



Jouer collectif au service de l'intérêt général

Parcours de soin ou parcours du combattant ?

Selon une étude réalisée en octobre 2025 par Odoxa, **58 % des Français estiment difficile de consulter un médecin généraliste** et **81 % pour un médecin spécialiste** (chiffre qui monte à 87 % en zone rurale).

Bien que le parcours puisse s'avérer compliqué et long, **53 % estiment néanmoins qu'ils ont accès aux services de santé leur permettant de bien se soigner** (étude *Les Français et le système de santé*, Elabe, novembre 2025).

Parmi les principales difficultés rencontrées par les Français pour accéder aux soins là où ils vivent, on compte les **problèmes de disponibilité dans des délais raisonnables** des professionnels de santé (77 %), le **manque de spécialistes** proches de chez eux (41 %) ou encore des **problématiques de distance** (28 %).

La question des **déserts médicaux** est en effet au cœur de l'enjeu de l'accès aux soins. Et c'est une question qui **inquiète particulièrement les patients, 89 % d'entre eux** dont 61 % se déclarent même très inquiets.

Si on ajoute à cela l'augmentation des besoins en santé, notamment en matière de **santé mentale (Grande cause nationale 2026)** et l'impact des **transformations climatiques et écologiques** (qui **préoccupent 77 % des Français** selon le « baromètre prospectif » Ipsos de mars 2024), on ne sait plus dans quel sens prendre le stéthoscope...

Maintenant le diagnostic établi, quelles sont les initiatives de communication mises en place par l'Etat et les acteurs tiers pour faciliter l'accès aux soins ?

Bienvenue dans ce nouveau numéro de GouvX, la lettre d'information qui décrypte les meilleures campagnes où les acteurs unissent leurs forces au service de l'intérêt général.

Lancement d'un nouvel appel à projets pour promouvoir et faciliter l'accès aux soins



Si vous êtes des lecteurs assidus de GouvX (*Merci !*), vous savez que nous lançons chaque année **un cycle d'appels à projets visant à récompenser par de la diffusion gracieuse, les meilleures campagnes de communication réalisées par des associations.**

Pour ce second trimestre, c'est la thématique de **l'accès aux soins** qui a été sélectionnée. Dans un contexte d'allongement des délais de prise en charge et de désertification médicale, l'Etat renforce ses engagements en faveur d'un meilleur accompagnement des parcours via des dispositifs tels que France Santé.

Cet appel s'inscrit dans cette démarche et souhaite poursuivre une logique « d'aller vers ». C'est pourquoi les **campagnes proposées devront répondre aux axes prioritaires suivants** :

- **Rendre l'offre de soins plus lisible ;**
- **Informers pour réduire le non-recours.**

Les **candidatures sont ouvertes depuis le 7 avril et se clôtureront le 26 avril à 23h59**, alors n'hésitez pas à transmettre l'information à votre réseau ou à postuler directement en cliquant **sur ce lien** !

 On en profite pour féliciter l'association **Bouge Ton CoQ**, lauréate du premier appel de l'année, dédié à la **dynamisation des zones rurales.**

Bravo à elle et à ses équipes pour leur participation et **leur confiance** !



« La minute santé publique » : le Cespharm s'engage pour promouvoir des campagnes de prévention

Jouer collectif au service de l'intérêt général c'est notre mot d'ordre ! Et quand il s'agit de l'accès aux soins, **plus on est de fous, plus on guérit !**

C'est pourquoi nous souhaitons mettre en avant une belle initiative proposée sur le Cespharm (Conseil national de l'Ordre des pharmaciens).



Le concept du dispositif « **La minute santé publique** » : mettre à disposition gratuitement des pharmaciens, des **boucles vidéo** sur des sujets de **prévention et de santé publique**.

Renouvelées tous les deux mois, ces boucles sont **réalisées en partenariat avec 27 acteurs institutionnels et associatifs** couvrant des sujets allant de la prévention contre les risques

cardiovasculaires à l'endométriase.

Le résultat : **77 %** des pharmaciens diffusant les boucles affirment que **les patients les interrogent au sujet des messages diffusés !**

Votre succès, notre prochaine histoire !

Au Service d'information du Gouvernement, nous croyons en la force de la collaboration et en l'impact des partenariats authentiques.

Devenir **partenaire de l'État**, c'est non seulement **valoriser vos engagements de manière créative et innovante**, mais aussi **intégrer une communauté d'acteurs mobilisés**.

Tentant, n'est-ce pas ? **Alors cliquez ci-dessous pour retrouver tous nos appels à manifestation d'intérêt** 🖱️

[Devenir partenaire de l'Etat](#)

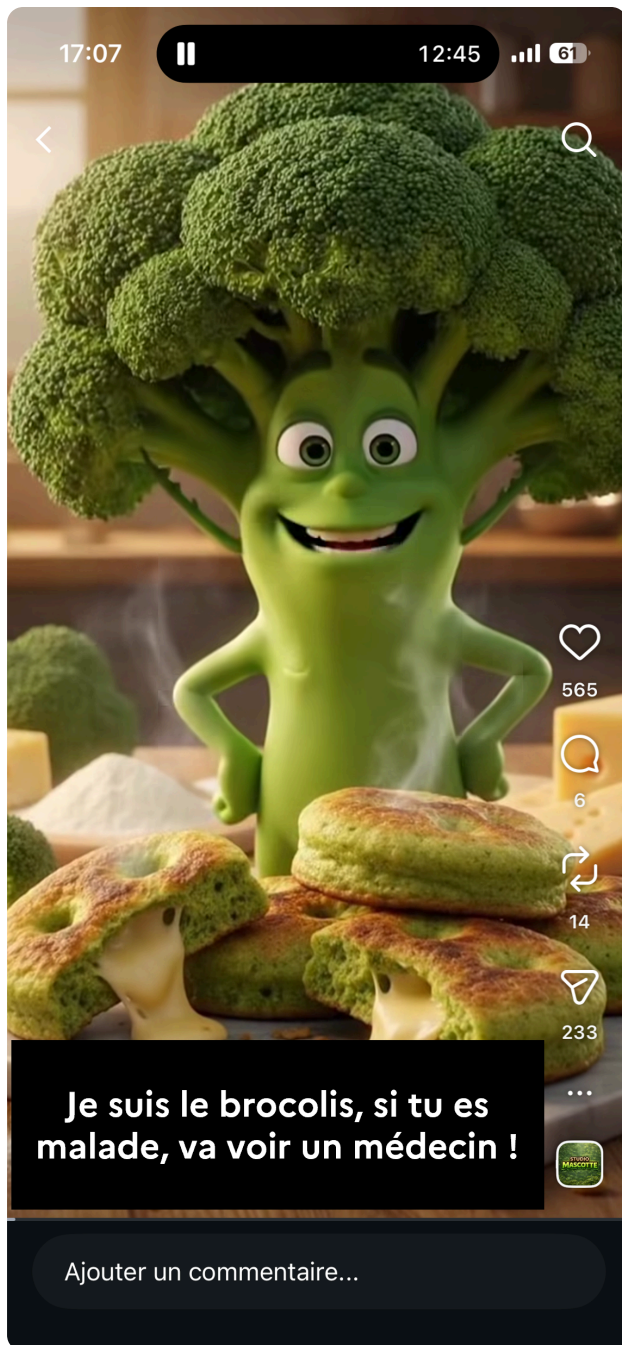


L'œil dans le rétro : En 2025, une campagne départementale de lutte contre les dérives sectaires en santé

Nous sommes tous tombés récemment sur les réseaux sociaux sur un fruit ou un légume qui nous interpelle, voire nous crie dessus, en affirmant que notre façon de le consommer est mauvaise ou insuffisante, tout en nous promettant une santé bien meilleure grâce à ses conseils !

« *JE SUIS LE BROCOLIS, SI TU ME CONSOMMES TOUS LES JOURS AU PETIT-DEJEUNER, TU N'AURAS PAS DE CANCER* » (ceci est une *fakenews*).

Ces vidéos, générées par intelligence artificielle, bien qu'amusantes pour certaines d'entre elles, sont aussi **sources de désinformation en matière de santé**.



Face à la **multiplication des fausses informations** ou des forums promouvant des pratiques de soin relevant du charlatanisme, la **préfecture du Maine-et-Loire** s'est associée avec la **MIVILUDES** (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), l'**Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire** et le **Conseil départemental de l'ordre des médecins** pour élaborer une **campagne de prévention contre les dangers liés aux pratiques de santé alternatives excluant les traitements médicaux conventionnels**.

Les objectifs de cette campagne, toujours d'actualité : alerter les usagers sur les risques liés à ces pratiques tout en opérant un **rappel à la loi** à destination de ceux qui pourraient être amenés à pratiquer la médecine illégalement (délit puni de **2 ans d'emprisonnement et de 80 000 euros d'amende**).

On vous a transféré ce numéro ?

Inscrivez-vous à la liste pour recevoir le prochain GouvX directement dans votre boîte de réception.



Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné(e) à la lettre d'information du département Analyse du Service d'Information du Gouvernement.

[Consulter notre politique des données personnelles](#)

Si vous souhaitez modifier vos abonnements, **[cliquez-ici](#)**.